

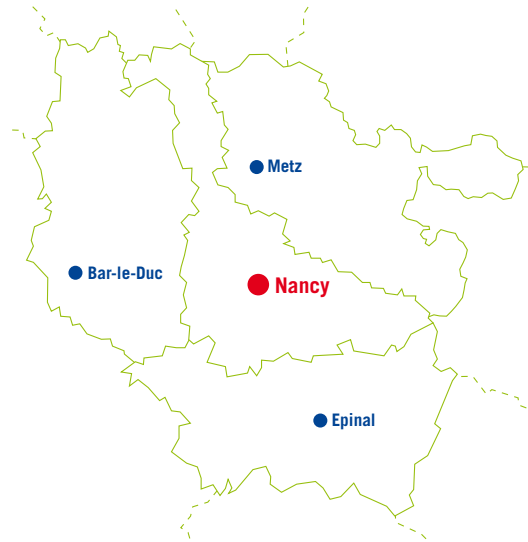
Les atouts des ARS

- **Un interlocuteur régional unique** qui garantit aux patients un égal accès aux soins.
- **Une meilleure coordination** entre les professionnels et les établissements de santé et médico-sociaux.
- **Un pilotage renforcé** avec les préfets et les élus.
- **Un périmètre d'action étendu** qui couvre la santé publique (dont la prévention, la veille et la sécurité sanitaires, l'organisation de l'offre de soins), et le secteur médico-social.
- **L'association des métiers de l'Etat et de l'Assurance Maladie** qui peuvent développer une approche complémentaire des stratégies de santé à mener dans les différents secteurs d'activité.
- **Un réseau territorial de 26 agences et de leurs délégations territoriales.**
- **Des outils, des supports et des marges financières propres** qui renforcent sa capacité d'action.

Pour le bénéfice de qui ?

- **L'ensemble des Français** car l'accès et la qualité des soins s'améliorent et les patients sont mieux pris en charge.
- **Les professionnels de la santé** car ils ont face à eux un interlocuteur unique qui est capable de coordonner leurs efforts et de les aider à mieux exercer leur métier en fonction des spécificités de chaque territoire.
- **Les collectivités locales** car leurs élus sont associés à la gouvernance : cette logique de partenariat favorise la conduite d'actions concertées et complémentaires.

L'Agence Régionale de Santé en Lorraine



Le siège de l'ARS Lorraine est situé à **Nancy** Tour Thiers. Les directions « métiers », les directions « support » et la délégation départementale territoriale de Meurthe-et-Moselle sont réparties sur huit étages.

Trois délégations départementales territoriales, assurant le relais de la politique régionale de santé, sont installées à **Bar-le-Duc, Epinal et Metz.**



ARS de Lorraine
Immeuble «les Thiers»
4, rue Piroux • 54000 NANCY
Tél. : 03 83 39 79 79

Agence Régionale de Santé Lorraine



« Ensemble pour la Santé des Lorrains »

Banque d'image : www.fotolia.com • Réalisation : www.linterrupteur.fr • Imprimeur : www.exaprint.fr • Mars 2010 • 1000 exemplaires



PLUS de proximité,
de simplicité,
d'efficacité...



Assurer le meilleur système de santé au meilleur coût nécessite une réforme en profondeur. Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont la clé de voûte de la nouvelle organisation prévue par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires. Leur ambition : améliorer la santé de la population et accroître l'efficacité de notre système de santé.

Les ARS regroupent les organismes qui étaient auparavant chargés des politiques de santé dans les régions et les départements.

Agences Régionales de Santé

Une partie des personnels issue des :

Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (**DDASS**)

Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (**DRASS**)

Directions Régionales du Service Médical (**DRSM**)

Caisses du Régime Social des Indépendants (**RSI**)

Mutualité Sociale Agricole (**MSA**)

Caisses Régionales d'Assurance Maladie (**CRAM**)

L'ensemble des personnels issu des :

Agences Régionales de l'Hospitalisation (**ARH**)

Missions Régionales de Santé (**MRS**)

Groupements Régionaux de Santé Publique (**GRSP**)

Unions Régionales des Caisses d'Assurance Maladie (**URCAM**)

Les ARS rassemblent et coordonnent les forces de l'Etat et de l'Assurance Maladie. **Elles constituent l'interlocuteur unique des professionnels de santé, des établissements de soins et médico-sociaux, des collectivités locales et des associations.** Elles ont vocation à mettre en œuvre la politique de santé dans les régions et de contribuer à la maîtrise des dépenses de l'Assurance Maladie.



Les ARS, au plus près du terrain, au plus près des besoins

Les 26 ARS sont relayées au sein de chaque département par les délégations territoriales qui sont chargées à la fois de mettre en œuvre les politiques régionales de l'ARS et d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets.



Régional et transversal à la fois ...



Le projet des ARS est né parce que le niveau régional est le plus approprié pour répondre aux besoins locaux. Les ARS ouvrent la voie à des politiques de santé adaptées aux besoins de chaque territoire et aux spécificités de chaque bassin de population.

Les ARS ont **4** objectifs stratégiques

- **Contribuer à réduire les inégalités territoriales en santé**, en menant des politiques de santé fondées sur une vision, non plus sectorielle, mais transversale des besoins de santé d'une région donnée et en adaptant les politiques de prévention aux besoins spécifiques de chaque population.
- **Assurer un meilleur accès aux soins**, grâce à une action qui, pour la première fois, couvre l'ensemble de l'offre de soins et de prise en charge et vise à mieux répartir cette offre en fonction des besoins.
- **Organiser les parcours de soins en fonction des patients**, en facilitant la coordination entre les professionnels et les établissements de santé et médico-sociaux, par exemple entre l'hôpital et les maisons de retraite.
- **Assurer une meilleure efficacité des dépenses de santé**, notamment grâce à des politiques de prévention mieux ciblées ; une offre de soins mieux répartie ; des pratiques professionnelles et des parcours de soins plus pertinents ; à une meilleure gestion des établissements de santé et médico-sociaux.